DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 04 février 2025

Délibération du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs n°02-2025-02-04 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **MCF** sur le poste n°**250495** en **06ème** section est composé de **12** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	MURARO Magali	IUT RCC – CRIEG	MCF	06	Président du Comité
2	FEIGE Jimmy	IUT de TROYES – CRIEG	MCF	06	Président suppléant
3	LETHIELLEUX Laetitia	UFR SESG – CRIEG	PR	06	Membre
4	ODOU Philippe	UFR SESG – CRIEG	PR	06	Membre
5	MBENGUE Ababacar	UFR SESG – CRIEG	PR	06	Membre
6	RINGEVAL-DELUZE Aurélie	UFR SESG – CRIEG	MCF	06	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
CARPENTIER Laurent	Université de Lille – LUMEN	MCF	06	Membre
HERRMANN Jean-Luc	Université de Lorraine – CEREFIGE	PR	06	Membre
MANI Zied	Université Paris Nanterre – CEROS	MCF	06	Membre
MANZANO Myriam	Université Paris Cité – CEDAG	MCF	06	Membre
RIEUNIER Sophie	Université Gustave Eiffel – IRG	PR	06	Membre
VANHEEMS Régine	Université Lyon 3 – MAGELLAN	PR	06	Membre

Article 2 Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 19/02/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.